

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 mars 2015
COMITE DE QUARTIER « RIVE DROITE-CŒUR DE VILLE »**

A- VIE QUOTIDIENNE

a) Vie quotidienne :

Question B38/12/14 : au n°12 de la rue du Bourget, devant sortie de garage, demande de bornes.

Réponse :

La Régie Municipale va procéder à la pose de deux bornes J11, pour préserver la sortie.

Question B71/02/15 : Création espaces canins en centre ville.

Réponse :

Les expériences déjà réalisées en matière d'aménagement d'espaces canins n'ont pas été concluantes sur la commune, compte tenu des difficultés d'entretien de ces espaces. Aussi, pour pallier aux problèmes de déjections canines, le choix de la municipalité a été de mettre en place des distributeurs de sachets canins. A ce jour, 120 distributeurs ont été mis en place sur le territoire communal.

Question B72/02/15 : Rue de l'Amour.

Réponse :

Des instructions ont été données aux services municipaux, afin que l'espace libre, rue de l'amour soit nettoyé dans les meilleurs délais.

Question B73/02/15 : Chéneau au 16 rue André Chassefières.

Réponse :

La partie du chéneau qui risquait de chuter, a été enlevée. Pour la partie restante, il n'y a pas de risque immédiat et un contrôle sera opéré régulièrement.

Question B74/02/15 : Panneau STOP rue Victor Hugo.

Réponse :

Le nécessaire sera fait, un panneau « STOP » supplémentaire sera posé côté gauche du carrefour.

Question B75/02/15 : Le passage clouté de la rue de la Digue.

Réponse :

Il n'est pas envisageable de déplacer ce passage piéton, compte tenu de la présence d'un arrêt de bus côté gare et des deux passages bateaux existants. Pour améliorer la visibilité, la bande « stop » va être déplacée.

Question B76/02/15 : Les chicanes rue Blanqui.

Réponse :

Les chicanes vont être réinstallées dans les meilleurs délais et ce après la fin des travaux.

Question B77/02/15 : Revêtement place des Aires jusqu'à la place MOLIERE.

Réponse :

Concernant l'aménagement de la place des Aires ou Bessières, la façade de la rue Louis BAGES sera reprise jusqu'à l'intersection de la place Jean JAURES. Il n'est pas prévu dans l'immédiat de reprendre le revêtement de la rue Honoré MURATET jusqu'à la place MOLIERE. Ce projet devra faire l'objet d'une étude globale et d'un financement particulier, affecté à cette opération.

Question B78/02/15 : Mobilier chemin de la Vallée.

Réponse :

La Régie Municipale va procéder à la mise en place d'un système rétroréfléchissant sur chaque borne. Le matériel est en commande.

Question B79/02/15 : le nettoyage de l'escalier.

Réponse :

Des instructions ont été données aux services en charge de l'entretien, pour que le nécessaire soit fait de façon régulière.

Question B80/02/15 : la cabine téléphonique près de la Poste.

Réponse :

Le trottoir sera réhabilité (mise à niveau), dans les meilleurs délais. Les ferrailles ont été enlevées.

Question B81/02/15 : stationnement anarchique rue SAINT-VENUSTE.

Réponses :

Monsieur Luc LAROSE en a pris note.

Question B82/02/15 : Caméra mobile, place Blanqui.

Réponses :

Monsieur Luc LAROSE, a émis un avis favorable pour l'installation de la caméra mobile place Blanqui compte tenu des dégradations subies (espaces verts.....)

Question B83/02/15 : mobilier plan Cécile.

Réponse :

Le nécessaire sera fait rapidement par la Régie Voirie (pose de 3 potelets fixes pour empêcher le stationnement.

Question B84/02/15 : Branches des arbres dans enceinte des joutes.

Réponse :

Le service « Espaces Verts » de la Communauté Hérault Méditerranée a pris en compte la demande d'élagage des arbres situés à l'intérieur de l'enceinte des joutes.

Question B85/02/15 : Les chiens errants en Centre ville

Réponse :

Pour tous les problèmes liés à des chiens errants, il convient d'en informer le Centre Supérieur Urbain au 04. 67. 00. 80. 40. qui fait intervenir différents services en fonction de la catégorie du chien (Police Municipale ou Fourrière).

Question B86/02/15 : Législation pour nourriture des pigeons.

Réponse :

Le règlement sanitaire départemental est la référence pour le problème lié aux « pigeons ». Les personnes qui s'exposent en donnant à manger aux pigeons, risquent une amende qui

peut atteindre un montant de 450€uros. Les agents de la Brigade Environnement ont en charge de verbaliser ces infractions. Vos remarques pour les rues Haute, Cassan et place du Jeu de Ballon ont été transmises à la Police Municipale.

Question B87/02/15 : Dégradations des pigeons, plan Cécile.

Réponse :

Le signalement de pigeons qui nichent plan Cécile, dans une maison murée, a été transmis à la Direction de l'Environnement en charge de ce dossier afin qu'une solution définitive soit trouvée.

Question B88/02/15 : Déplacement du bloc sanitaire de la Calade.

Réponse :

Il n'existe pas à ce jour de projet de déplacement du bloc sanitaire de la Calade. Votre demande de mise en place d'un système de fermeture a été communiquée aux services, afin d'envisager une solution.

Question B89/02/15 : extension du marché rue Jean ROGER.

Réponse :

Le service des Droits de place a déjà essayé à plusieurs reprises, d'installer des forains dans la rue Jean ROGER, pendant la saison, sans grande réussite. Ils ne souhaitent plus trop y retourner. Une nouvelle tentative pourra être envisagée s'il y a des commerçants désireux d'y aller. Pendant les vacances scolaires, la rue Jean Jacques ROUSSEAU a été occupée avec succès par des commerçants et l'opération sera renouvelée pour la saison 2015.

Question B90/02/15 : place de parking, Maison des savoirs.

Réponse :

Initialement, la place « réservée » côté rue KLEBER, servait au véhicule de service de la Maison des Savoirs. A ce jour, compte tenu de la seule mention « réservée » à moitié effacée, cette place peut être utilisée par tout le monde.

Courrier de Monsieur LEROY : fermeture des 2 bâtiments rue PERBEN.

Réponse :

Il n'est pas envisageable de murer définitivement les deux bâtiments, car les services municipaux sont amenés à y pénétrer ponctuellement et notamment, le service Foncier de la ville. Pour autant, des instructions ont été données à la Régie Municipale, afin que ces ouvertures soient condamnées convenablement et de façon plus esthétique.

Doléances du CQ :

- **Manque de stationnement suite à la fermeture du quai de la Marine.**
- **Demande d'élaguer un arbre, après la place CONESA.**
- **Mise en place de mobilier supplémentaire à hauteur de la borne amovible à hauteur du PLAZZA.**
- **Rue de l'Amour, l'espace situé face à la crêperie, sert de lieu pour les déjections canines.**
- **Rue de l'Amour, sous le parvis de la Mairie du Cœur de ville, ainsi que la rue Louis BAGES à hauteur du square Picheire, rue Honoré Muratet : de nombreuses déjections canines, après le passage de la motocrottes le matin (après 8h30/9h).**
- **Travaux en cours de réalisation (depuis 5 semaines) sur la partie haute de la rue Jean ROGER, devant le commerce de fruits et légumes.**

Louis BENTAJOU souligne que le quai n'a pas à être à vocation de parking mais plus tôt piéton. Pour remédier au problème de stationnement, il évoque l'aménagement du parking du chantier naval « PALUMBO » qui devrait accueillir trente places pour la saison estivale 2015.

Louis BENTAJOU souhaite qu'une opération Police Municipale soit menée sur le secteur cité ci-après pour les déjections canines : rue de l'Amour, parvis de la Mairie du Cœur de Ville, rues Louis BAGES et Honoré Muratet.

Lilian BANCAREL prend note de la dernière doléance du CQ, afin de connaître la nature des travaux inachevés.

b) Sécurité :

Question B50/01/15 : Signalement d'une personne qui détériore les plantations, place CONESA.

Réponse :

Sur la place se trouve 4 à 5 arbres. Nous avons constaté ainsi que le CSU des dégradations sur des tuteurs courant novembre 2014. Une demande d'intervention du service des « Espaces Verts » a été effectuée dès les constatations. Depuis quelques semaines, les réparations ont été faites. Nous n'avons eu aucun signalement et nous n'avons pas de vidéo pouvant identifier les auteurs. Aucune autre dégradation n'est à déplorer depuis.

Question B51/01/15 : Stationnement de véhicules côté habitations le long du quai Commandant Réveille.

Réponse :

Lors de nos patrouilles, nous verbalisons les véhicules en stationnement gênant, nous prenons également contact avec les propriétaires de ces véhicules quand cela est possible. Les faits sont ponctuels. Aucun appel récent.

Question B52/01/15 : Stationnement de véhicules entre les bornes, rue Jean ROGER.

Réponse :

Nous sommes sensibilisés à ce problème récurrent, les véhicules en infraction sont verbalisés journalièrement. Dernière verbalisation le 14/01/2015. Total pour le mois de janvier 2015 : 4 verbalisations.

Question B53/01/15 : Stationnement permanent d'un véhicule, rue Portalet.

Réponse :

Cette rue est piétonne car un portique en interdit l'accès par la rue Jean ROGER, par contre les véhicules constatés en infraction devant le portique sont systématiquement verbalisés par nos soins. Nous prenons contact avec les commerçants régulièrement pour qu'ils sensibilisent leur clientèle. Dernière verbalisation le 14/01/2015.

Question B54/01/15 : Rassemblement douteux le soir au pied de la résidence « le Patio de l'Ephèbe », rue Hoche.

Réponse :

Ce signalement a été pris en compte par la hiérarchie, afin que les équipes du soir soient informées de ce problème. A ce jour, les brigades ont procédé à des patrouilles, rien à signaler sur le terrain et aucune plainte du voisinage.

Question B55/01/15 : Multiplier les rondes PM pédestres et cynophiles.

Réponse :

Demandes envoyées par la hiérarchie aux responsables des brigades.

Luc LAROSE présente un rapide bilan des interventions réalisées en Centre Ville du 15 décembre 2014 au 1^{er} Mars 2015 :

- 252 Timbres Amendes pour le stationnement
- 11 mises en fourrières
- 7 contrôles routiers
- 3 interventions pour incendie
- 2 interventions pour cambriolages ou tentatives
- 10 interventions pour accidents corporels
- 6 interventions pour dégradations
- 5 interventions pour ivresses sur la voie publique
- 4 interventions pour des problèmes de voisinage et différents familiaux
- 11 interventions pour des squats et SDF
- 1 intervention pour nuisances sonores (les établissements)
- 6 interventions pour salubrité et divagation d'animaux
- 44 interventions pour dépôts d'encombrants
- 8 interpellations pour troubles de l'ordre public
- 6 interpellations pour nuisances sonores (les particuliers)
- 3 interpellations pour agressions
- 4 interpellations pour des rixes
- 6 interpellations pour vols.

B) Grands Travaux :

Monsieur Didier SAIGNES fait l'exposé des travaux et projets.

Information relative à la nouvelle facturation été/hiver de l'eau potable.

Monsieur Didier SAIGNES présente les grandes lignes de ce nouveau dispositif.

Monsieur Lilian BANCAREL apporte un complément d'informations sur cette nouvelle tarification de l'eau potable qui fonctionnera comme le prestataire de service EDF pour les heures pleines/heures creuses.

Programme de renouvellement contractuel des réseaux.

Tous les ans, afin de garantir dans le temps le meilleur des services publics, un plan de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement est initié.

Cette année, différents chantiers seront lancés dans les rues suivantes :

- Rue basse en Centre Ville (eau potable)
- Avenue des Lavandières (eau potable)
- Le Syphon du Port Ambonne (eau potable)
- L'avenue du Port Ambonne du village naturiste (eau potable)
- La rue de la Montée de Joly (eau potable et eaux usées pour partie)
- La rue du Mont Saint-Loup dans sa partie comprise (eau potable et assainissement) entre la rue du Châteaudun et la rue Barthélémy RIGAL.

D'autres chantiers débuteront dans le courant du second et troisième trimestre 2015 en fonction des diagnostics lancés sur les canalisations.

Le montant total des travaux sur un exercice s'évalue à 500 000€.

Monsieur Didier SAIGNES souligne l'objectif de cette opération : mailler un réseau en eau potable sur la commune.

En revanche, sur le secteur de la Montée de Joly, c'est d'abord des travaux voirie qui seront effectués qui seront ensuite suivis par des travaux de réseaux.

Monsieur Lilian BANCAREL, rappelle que la compétence municipale Eau/Assainissement va être transférée très prochainement à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Aménagement de l'îlot de Notre Dame

L'école privée NOTRE DAME n'a pas la capacité de mettre en conformité ses locaux en matière de sécurité et d'accessibilité.

Dès lors, c'est l'option de construction d'une nouvelle école qui a été retenue sur le site de Baldy à côté du collège privé.

Cette décision a donc conduit à une réflexion sur le réaménagement de l'ensemble du secteur entre la rue de la République et les halles.

Un opérateur a été retenu conjointement par la ville et le diocèse, une promesse de vente a été signée avec ce dernier sur la base d'un avant projet tel que présenté sur le visuel et devant permettre :

- De créer un nouvel ensemble immobilier comprenant logements, résidence services et commerces dans lesquels seront repositionnés les commerçants des halles.
- D'aménager une nouvelle place après déconstruction des halles permettant de libérer la perspective sur l'église SAINT-ANDRE et la chapelle du Musée Agathois.
- De recréer en souterrain le stationnement nécessaire au fonctionnement du quartier.
- De mettre en valeur les anciens remparts.

Ce projet devra néanmoins faire l'objet d'études et d'un diagnostic archéologique préalable et probablement de fouilles.

Le déménagement de l'école est prévu à la rentrée 2016, les travaux pouvant théoriquement débuter à cette période.

A l'issue, de l'installation de la nouvelle école NOTRE DAME à Baldy, une réflexion devra être engagée pour mettre en place un nouveau plan de circulation pour la sortie des écoles sur le site en question.

Présents :

M. BENTAJOU, Mme MOTHES, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M. HERAL, M. LOGNOS, M. DURBAN, M. LAROSE, M. AZEMA

Représentants du comité de quartier :

Mme ABEL, M. ANDRIEU, M. COUTURIER, M. DEGRANGE, Mme GUIBERT LECOCCQ, Mme HURTADO, M. LEROY, Mme MALVESY, M. MARCOUT, Melle MOUYSSSET, M. SENABRE, Mme SURJOURS

Absents excusés :

M. FREY, Mme BELAMAN, Mme BAYSSE-CHOQUE

Absents non excusés :

Mme CHONE